

CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2015

Présents

Catherine BLANC, Olivier BORRAZ, Léo CASTELLOTE, Renaud DEHOUSSE, Solène DELUSSEAU-JELODIN, Laurent GERMAIN, Rémi GUILLEM, Florence HAEGEL, François HEILBRONN, Clotilde HOPPE, Marie-Christine LEPETIT, François-Antoine MARIANI, Vincent MARTIGNY, Catherine MAYEUR-JAOUEN, Frédéric PUIGSERVER, Étienne WASSMER.

Absents ou excusés

Nadège ABOMANGOLI , Thierry CADART (donne procuration à Florence HAEGEL), Jean-Claude CASANOVA (donne procuration à Étienne WASSMER), Raphaël DENNEULIN (donne procuration à Clotilde HOPPE), Charlotte GLINEL (donne procuration à Léo CASTELLOTE), Claude JAUPART, Marie-Anne LEVEQUE (donne procuration à Renaud DEHOUSSE), Pierre MEYNARD (donne procuration à François HEILBRONN), Julie MEYNIER (donne procuration à Solène DELUSSEAU-JELODIN), Pierre MEIGNANT (donne procuration à Rémi GUILLEM), Daniel MUGERIN, Marie RASSAT (donne procuration à Catherine BLANC).

Assistaient à la réunion

Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris,
Jacques de CHAMPCHESEL	directeur de la vie universitaire,
Delphine GROUES	directrice exécutive des études,
Françoise MELONIO	directrice des études et de la scolarité,
Michel GARDETTE	directeur de l'information scientifique
Ismahane GASMI	chargé de mission auprès de Delphine GROUES,
Vanessa SCHERRER	vice-doyen de PSIA
Bénédicte DURAND	doyenne du Collège universitaire
Hakim HALLOUCH	chargé de mission au pôle Égalité des chances
Agnès VAN ZANTEN	directrice de recherches
Nelly ANTOINE	représentante du recteur

I. Point d'étape sur l'avancement de l'enquête « La dissémination des effets des Conventions Éducation Prioritaire dans les lycées partenaires »	page 2
II. Conventions Education prioritaire : présentation d'un nouveau projet de partenariat	page 8
III. Point d'information par la Directrice des Études et de la Scolarité	page 9
IV. Remise du titre de Docteur <i>Honoris Causa</i> à Monsieur Lakhdar Brahimi	page 14
V. Validation du procès-verbal provisoire de la séance du 4 mai 2015	page 17
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	page 17

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2015

La séance est ouverte à 8 h 30 par Renaud DEHOUSSE.

Renaud DEHOUSSE annonce que l'ordre du jour n'est pas trop chargé, ce qui permettra au Conseil de direction de faire le point sur plusieurs situations de long terme.

I. POINT D'ETAPE SUR L'AVANCEMENT DE L'ENQUETE « LA DISSEMINATION DES EFFETS DES CONVENTIONS ÉDUCATION PRIORITAIRE DANS LES LYCEES PARTENAIRES »

Lors de la précédente séance, Marco OBERTI a livré un très intéressant exposé sur les conséquences sociales des stratégies d'ouverture du recrutement de l'école, qui a donné lieu à une discussion riche. À présent, le Conseil reçoit Agnès VAN ZANTEN, qui est également chercheur à l'Observatoire sociologique du changement et qui a été chargée d'une réflexion parallèle sur l'impact des Conventions d'éducation prioritaire dans les lycées choisis pour être partenaires. Cette étude a été évoquée à plusieurs reprises par des membres de l'instance et doit permettre de réfléchir aux effets de rayonnements possibles de la procédure de Convention dans les lycées partenaires. Renaud DEHOUSSE a cru comprendre qu'Agnès VAN ZANTEN allait présenter des résultats encore provisoires et non la version définitive de l'étude.

Agnès VAN ZANTEN présente les données issues de recherches qu'elle espère publier dans un rapport à la rentrée 2015.

Ce travail avait plusieurs objectifs : étudier la mise en œuvre du dispositif de Convention d'éducation prioritaire dans les lycées partenaires afin de dégager les traits communs et les différences entre les catégories d'acteurs impliqués, dégager les effets constatés de ce mode d'organisation et de conception local du dispositif sur l'image des établissements (leur attractivité, leurs résultats), sur les enseignants (leurs pratiques, leurs représentations, leurs identités), sur les autres professionnels de l'éducation de ces établissements et sur les élèves (leurs apprentissages, leurs comportements, leur orientation dans le supérieur). Dans le cadre d'une étude sociologique, différents éléments permettent d'interpréter ces résultats.

Le dispositif d'enquête comprend un questionnaire adressé à la fois aux chefs d'établissement et aux enseignants des lycées engagés dans le dispositif. Le taux de réponse est assez satisfaisant : les trois quarts des établissements ont répondu. Mais un problème se pose, car Agnès VAN ZANTEN souhaitait vivement distinguer entre les proviseurs et les enseignants. Mais en raison d'économies de temps et d'habitudes prises suite au questionnaire que Sciences Po envoie chaque année, souvent c'est soit le proviseur, soit les enseignants qui ont répondu. Quelquefois il n'est pas possible de savoir clairement qui a répondu, car le questionnaire a été traité de façon collective. Les chercheurs ont réussi à distinguer quand même 85 questionnaires répondus par les enseignants et 47 par les proviseurs. La représentation des académies est assez satisfaisante. Mais il faut noter que des enquêtes académiques menées par le rectorat étaient en cours à Créteil et à Rouen. Certains établissements sont débordés, car ils sont très sollicités et ils ont pu moins répondre.

L'autre partie du dispositif d'enquête est une enquête ethnographique menée pendant toute l'année scolaire dans six lycées de trois académies : Créteil, Rouen et Versailles. Le choix de Créteil et Versailles était dicté par la proximité. Ces académies comptent également beaucoup de lycées conventionnés. Rouen est une académie en dehors de l'Île-de-France et comporte des établissements ruraux. Toutes les activités liées aux conventions ont donné lieu à des observations : les séances de travail dans les ateliers hebdomadaires, les conférences, les sorties, les réunions de tutorat. De l'observation participante a été réalisée dans les jurys d'admissibilité, ainsi que des entretiens avec les proviseurs et proviseurs adjoints, avec les enseignants et les acteurs impliqués dans le dispositif et tous les élèves suivant les ateliers.

Un travail complémentaire a été mené auprès du pôle Égalité des chances en s'entretenant avec les équipes, en analysant la documentation et en participant au jury d'admission à Sciences Po.

Agnès VAN ZANTEN présente les éléments concernant les enseignants, car le travail est moins avancé au sujet des proviseurs. Les enseignants impliqués ne débutent pas dans le métier, ils sont au milieu ou en fin de carrière. Il y a autant d'hommes que de femmes, mais les hommes qui participent au dispositif sont plus âgés que les femmes. La présence des certifiés et agrégés correspond à leur proportion au niveau national, mais est inégalement répartie selon les académies. En terme d'appartenance disciplinaire, le poids des professeurs d'histoire-géographie est très important, suivi des enseignants de sciences économiques et sociales. Cette répartition a une incidence sur le contenu des ateliers. Une partie de ces enseignants a fait des études en classes préparatoires. Les enseignants ont des projets de carrière qui contribuent à légitimer leur participation dans le dispositif.

L'étude a essayé de dégager des profils d'enseignants engagés dans le dispositif. Trois types de logiques semblent les animer.

- Une logique militante est présente chez les enseignants qui perçoivent le dispositif comme un moyen de renouer avec l'idéal de mobilité sociale qui soutenait leur vocation. Cette logique d'engagement est plutôt présente chez les enseignants jeunes et diplômés, qui ne sont pas par ailleurs des militants politiques ou syndicaux, mais qui peuvent être impliqués par ailleurs dans d'autres dispositifs (ceux des Zones d'éducation prioritaire par exemple).
- Une logique statutaire semble à l'opposé de la première. Le dispositif est perçu comme un moyen de retrouver des conditions de travail privilégiées avec un groupe d'élèves sélectionnés, à qui il est possible de transmettre des connaissances poussées et qu'il est possible de préparer à l'enseignement supérieur sélectif. Cette logique est plutôt présente chez les agrégés.
- Une troisième logique dite stratégique est davantage présente chez les proviseurs et chez certains enseignants souhaitant devenir personnels de direction et se concentrer davantage sur l'établissement. Le dispositif est perçu comme un moyen de conserver la mixité sociale dans l'établissement, d'accroître son attractivité et d'améliorer son image.

Les enseignants impliqués dans le dispositif sont souvent, pour deux tiers d'entre eux, engagés dans d'autres projets de l'établissement. Ce profil militant est très présent. Mais seulement 4 des 85 enseignants qui ont répondu disent être engagés simultanément dans un autre dispositif d'égalité des chances. 70 % affirment s'investir dans l'orientation des élèves, mais seulement un quart d'entre eux ont des relations suivies avec des enseignants du supérieur. Les Conventions d'éducation prioritaire semblent avoir attiré des enseignants avec une conception plus ouverte de leur métier que la moyenne des enseignants.

Agnès VAN ZANTEN en vient aux ateliers liés aux conventions et aux pratiques des enseignants. Le questionnaire demandait qui était à l'origine de la mise en place du dispositif dans l'établissement. 45 % des enseignants répondent que des enseignants sont à l'origine de l'introduction du dispositif ; cette réponse sera à comparer avec celle des proviseurs. En revanche, les enseignants qui ont répondu au questionnaire n'ont majoritairement pas été impliqués dans le lancement du dispositif. 30 % des enseignants disent avoir été personnellement impliqués dans sa mise en œuvre initiale et précisent que c'était une action coordonnée entre le chef d'établissement et eux.

Selon les enseignants, la Convention n'est pas un dispositif parachuté par le chef d'établissement. Les enseignants se sentent impliqués par l'introduction du dispositif. Les pourcentages indiquent aussi qu'il existe un *turn-over* important des enseignants participant au dispositif. C'est une bonne chose que plusieurs enseignants de l'établissement s'impliquent, mais cela empêche une certaine continuité et une évolution réfléchie du dispositif.

Quel est le degré d'implication des enseignants dans les ateliers ? L'implication des enseignants dépend de plusieurs logiques : les raisons de choix de leur métier, la vision des établissements, les vertus attribuées au dispositif. Un phénomène particulièrement fréquent dans l'Éducation nationale s'observe : les équipes se constituent essentiellement par cooptation et affinités électives. Le groupe n'est pas constitué en fonction d'une réflexion sur les disciplines qui devraient être traitées en atelier ou sur les enseignants les plus adaptés ou les plus enclins à s'impliquer. Ce sont des enseignants qui s'entendent bien et qui partagent une certaine vision du métier qui se retrouvent dans le dispositif. La stabilité des coordonnateurs est importante, mais dans certains établissements la stabilité des enseignants n'apparaît

pas comme une bonne chose, car le dispositif semble alors avoir été capté par un petit groupe d'entre eux. Le dispositif est souvent fermé sur lui-même. Certains établissements ont cependant installé une forme de coopération impliquant d'autres enseignants à l'extérieur du dispositif qui vont jouer le rôle de tuteurs des élèves.

Quelle est la configuration des équipes ? La plupart des équipes sont de taille réduite, ce qui est favorable à une forme de cohésion, mais qui réduit le pouvoir de dissémination du dispositif à l'intérieur de l'établissement et le nombre de compétences disponibles au sein de l'équipe. La grande majorité des équipes comprennent entre 2 et 5 enseignants réguliers. Les enseignants déclarent un certain type d'investissement au sein de ces équipes, mais il est difficile de vérifier ces déclarations. L'enquête ethnographique a montré que les enseignants peuvent avoir tendance à surestimer leur investissement, d'autant que la situation est très variable d'un enseignant à l'autre. Les enseignants déclarent consacrer beaucoup de temps à la préparation des ateliers, en plus de leur charge de travail habituel, temps qui est rémunéré de façon très diverse selon les établissements. Ils déclarent également passer beaucoup de temps auprès des élèves en dehors des ateliers, notamment avec un tutorat individuel, lors des phases de préparation de l'admissibilité et de l'admission. Ils disent ne pas compter leur temps d'engagement. C'est vrai sans doute pour certains d'entre eux, et surestimé pour d'autres.

Agnès VAN ZANTEN en vient à l'organisation des ateliers. Les élèves sont tout d'abord sélectionnés. Dans la plupart des cas, les ateliers sont ouverts aux élèves de toutes les filières générales et technologiques, mais il existe de *facto* des stratégies variables selon les établissements pour décourager la venue de certains élèves, notamment ceux de filières technologiques, dont on considère que les chances de réussite sont très faibles. Parfois les élèves de la filière économique et sociale sont un peu privilégiés. En principe, les élèves ne sont pas découragés en fonction de leurs résultats ou de leurs comportements, mais en réalité les établissements ont des stratégies diverses. Dans un des établissements, c'est le conseil de classe de première qui se prononce au sujet des élèves qui devraient suivre le dispositif en fonction de ceux qui se sont déclarés volontaires. La nécessité de limiter le nombre des élèves dans les groupes ne semble pas fréquente, car l'attrition est importante. La majorité des ateliers devient une classe à part entière, mais à cause de cette attrition, c'est un nombre réduit d'élèves qui se retrouvent dans le jury d'admissibilité. C'est assez logique, car le dispositif n'est pas obligatoire et dépend largement de la motivation des élèves, mais de ce fait il est difficile d'évaluer l'impact du dispositif sur les élèves qui ont été sensibilisés à des degrés très divers à son existence. La mise en place du dispositif doit s'adapter à des effectifs qui diminuent au cours de l'année scolaire. Dans certains cas des élèves amis de ceux qui suivent les ateliers viennent les voir pendant le travail sur les dossiers de presse. Le climat est très convivial, mais pas dans tous les cas favorable à des apprentissages systématiques.

Les enseignants jouent un rôle pivot dans ces ateliers, mais un autre professionnel joue un rôle primordial aussi dans de nombreux cas, car il est lié à la nature de l'exercice du commentaire de dossiers de presse, c'est le documentaliste. Interviennent quelquefois également des gestionnaires, des conseillers d'éducation, d'anciens élèves de l'établissement qui ont intégré Sciences Po, des élèves de Sciences Po ou des campus en province. Dans le lycée où Agnès VAN ZANTEN a réalisé le travail ethnographique, un de ces anciens élèves est resté présent toute l'année pour participer au suivi des élèves. Il joue un rôle important pour transmettre une certaine vision des normes de Sciences Po, à tort ou à raison, et comme modèle d'identification pour les autres élèves. Quelquefois, des enseignants à la retraite et des enseignants chercheurs qui viennent bénévolement participent au dispositif. Des intervenants extérieurs peuvent venir pour une seule séance.

Agnès VAN ZANTEN vient aux activités principales des ateliers. Les activités sont orientées majoritairement vers l'objectif stratégique immédiat de préparation aux épreuves d'admissibilité et d'admission. C'est logique, mais cela conduit à s'interroger sur la valeur ajoutée du dispositif. Les deux activités les plus fréquentes sont des séances d'entraînement à la constitution et à l'exploitation du dossier de presse et des séances d'entraînement aux exposés oraux et à la prise de parole en public, notamment en vue de la présentation de l'admission. D'autres activités consistent en exposés et débats sur les questions de société et en préparation à la méthodologie universitaire. L'investissement dans les activités d'orientation n'est pas systématique. Ces activités sont celles de la classe de terminale. Dans les établissements où des activités existent dès la classe de première et dans ceux, beaucoup plus rares, où les ateliers commencent en classe de seconde, la présence d'activités d'orientation, de méthodologie

universitaire ainsi que des débats et des discussions est beaucoup plus importante, car l'année de terminale est très courte en raison de la préparation du baccalauréat par tous les élèves et de l'admissibilité et de l'admission par ceux qui suivent les ateliers. La durée du dispositif est donc un facteur important. L'organisation temporelle des activités est très normée dans les établissements dans lesquels le cycle de l'année scolaire est prédominant. S'imposent également le cycle de Sciences Po et le cycle de préparation des épreuves. La période la plus ouverte va de septembre à décembre, c'est à ce moment qu'il existe le plus de variations entre les établissements. Trois types d'approches s'observent alors :

- une approche centrée sur les contenus disciplinaires ;
- une approche centrée sur la méthodologie universitaire ;
- une approche centrée sur l'actualité.

Les activités sont ensuite plus normées. De décembre à avril, on travaille sur la constitution de dossiers de presse et d'avril à juin sur la préparation des oraux. À ce moment, les variations entre les lycées sont très faibles.

Agnès VAN ZANTEN a examiné les modes de travail dans les ateliers pour savoir s'ils étaient différents de ceux de la salle de classe. Ils sont effectivement très différents sur certains points, notamment à cause du cadre physique. Si certaines séances ont lieu dans les salles de classe, la plupart ont lieu au Centre de documentation et d'information (CDI) ou dans une salle informatique. Ce cadre engendre des relations très différentes. En salle informatique, les élèves mènent davantage un travail individualisé devant l'ordinateur. En CDI, le travail est plus collectif. Les enseignants adoptent une posture très différente de celle qu'ils ont dans la salle de classe et ont un rôle d'accompagnateur. Un rapport beaucoup plus personnalisé s'établit et les relations entre enseignants et élèves sont beaucoup plus conviviales. Le niveau le plus fort de satisfaction pour les enseignants concerne l'amélioration de la relation avec les élèves. Le travail collectif entre élèves est encouragé et le travail individuel est plus autonome sur internet. La concurrence entre élèves semble faible, même s'ils sont en compétition les uns avec les autres. Il existe plutôt une entraide sur le plan moral et intellectuel.

Les élèves travaillent-ils à l'extérieur des ateliers ? Les enseignants disent donner beaucoup de travail à réaliser à l'extérieur des ateliers. Mais il ne s'agit pas d'un travail très systématique. Soit ce travail est très proche du travail scolaire (des plans de dissertation, des exposés) soit ce travail est très lié à la préparation du dossier de presse. La nature de ce qui est évalué par le jury concentre l'attention sur l'actualité, il est donc souvent dit aux élèves de lire la presse quotidiennement et d'examiner les médias avec un œil critique. L'effet semble réel.

Les activités donnent lieu à une évaluation interne. Ce point mérite d'être encore creusé grâce aux questionnaires remis aux chefs d'établissement et au matériel ethnographique. L'activité des enseignants dans les ateliers donne-t-elle lieu à une régulation ? Les deux tiers des enseignants disent fournir un rapport d'activité de l'atelier au chef d'établissement, mais les observations dans le cadre ethnographique montrent de grandes variations dans la régulation de ces activités. Ce rapport peut être remis en fin d'année ou au début de l'année suivante. Il peut être oral ou écrit. Il peut être communiqué au seul chef d'établissement ou aux autres enseignants, très rarement communiqués aux parents. En réalité, ce compte rendu indique très souvent seulement les résultats d'admissibilité et d'admission et ne contient pas d'analyse détaillée des pratiques. Ces résultats constituent la principale pratique de régulation.

Agnès VAN ZANTEN présente des conclusions provisoires. Des effets du dispositif s'observent sur les professionnels de l'éducation. Les filières des sciences économiques et sociales et littéraires gagnent en importance, car leurs enseignants jouent un rôle plus important et les élèves participants en viennent. Les identités professionnelles sont transformées et revalorisées pour une fraction des enseignants et pour les documentalistes qui ont toujours eu du mal à trouver leur place et qui gagnent une nouvelle fonction. Les enseignants décrivent le dispositif comme un espace d'épanouissement personnel plus que professionnel, même si la distinction n'est pas très nette, grâce à l'amélioration de leurs relations avec les élèves, le travail en équipe, l'ouverture sur l'enseignement supérieur. Certains enseignants disent que le dispositif a freiné une possible demande de mutation. Mais le dispositif n'est pas suffisamment attractif pour que des enseignants disent avoir été attirés par un établissement conventionné. Dans certains établissements minoritaires, des conséquences négatives sont observables. Le dispositif apparaît alors comme un espace de l'entre soi, à l'abri des autres, et non un moyen pour

construire ensemble un projet pédagogique. C'est aussi une forme de compensation en réaction aux frustrations liées au métier. Pour certains enseignants, le dispositif est une forme de tremplin vers l'enseignement supérieur pour, par exemple, devenir PRAG.

Pour les élèves, certaines conséquences sont évidentes, comme une plus grande ouverture à l'actualité et au rôle des médias, un certain apprentissage de l'autonomie dans le travail. Certains élèves prennent l'habitude d'un travail plus régulier, plus rigoureux, en fonction d'un but précis et d'un objectif qu'ils se donnent en partie eux-mêmes. Des élèves qui ne sont pas excellents, mais simplement moyens sont valorisés. Ils trouvent un espace de reconnaissance.

Des données sont encore en train d'être recueillies comme l'évolution des notes des élèves depuis la seconde jusqu'à la terminale en lien avec la participation au dispositif, la réussite au baccalauréat, l'orientation dans le supérieur. Pour les élèves, les effets ne sont pas tous positifs, notamment pour ceux qui n'intègrent pas Sciences Po, après avoir été très actifs dans un groupe et très mobilisés. La déception est alors très douloureuse. Le dispositif contribue aussi à développer un rapport à la connaissance peu désintéressé. Les informations et même les personnes, sont perçues comme des éléments à manipuler en vue d'être admis. Ce comportement n'a pas que des effets négatifs, mais est très instrumentaliste.

Le dispositif conserve une assez forte autonomie. Peu de régulation est observée à l'intérieur de l'établissement. Elle peut venir des collègues qui interviennent ponctuellement comme tuteurs des élèves et qui sont parfois informés des résultats de l'admissibilité et de l'admission. Les chefs d'établissement interviennent rarement et ont seulement connaissance des rapports d'activité. Comme ce dispositif n'est pas piloté par l'Éducation nationale, le rectorat intervient rarement (c'est le cas dans 2 ou 3 académies), de même que la Région ou les réseaux d'établissement quand des lycées proches sont aussi conventionnés. Le seul élément de régulation forte du rectorat ou de la région est une régulation financière qui a un impact sur les activités pédagogiques. Cette autonomie favorise, au plan microscopique, une assez grande hétérogénéité des pratiques. Les enseignants choisissent les intervenants qu'ils font venir et les thèmes des exposés. À un niveau plus macroscopique, une homogénéité s'observe dans la temporalité du dispositif et dans l'importance donnée à la préparation aux épreuves. Les épreuves d'admissibilité et d'admission jouent un rôle régulateur. Le discours des responsables de Sciences Po et la vision que se font les enseignants de Sciences Po sont également des éléments régulateurs. Rien d'étonnant à cela, puisque le dispositif est piloté par Sciences Po et son objectif déclaré celui de faire intégrer Sciences Po à des élèves de ces lycées. Mais on peut se demander si cette régulation a toujours des effets bénéfiques ou si elle peut être complétée par d'autres types de régulation. En effet, un des effets négatifs de cette régulation est de réduire la valeur ajoutée pour les élèves qui n'intègrent pas Sciences Po dans la mesure où beaucoup des activités des ateliers et de l'attention des enseignants sont centrées sur l'intégration. Si la vocation du dispositif est plutôt non seulement d'aider des élèves à intégrer Sciences Po, mais aussi de préfigurer un nouveau type d'accompagnement vers le supérieur, il faudrait modifier sa régulation. C'est un véritable choix politique qui impliquerait de changer la nature des épreuves, de réfléchir au moins aux effets produits par ces épreuves sur le fonctionnement des ateliers.

Cette conclusion est très provisoire. Agnès VAN ZANTEN espère pouvoir présenter à la rentrée des analyses plus poussées quand l'enquête sera terminée.

Renaud DEHOUSSE remercie pour cette présentation qui donne à réfléchir. Plusieurs niveaux d'analyse sont possibles : celui des populations concernées et celui du lycée en tant que structure d'enseignement.

Solène DELUSSEAU-JELODIN note que depuis la mise en place de la procédure CEP à Sciences Po cette nouvelle voie originale de recrutement se détache de la voie classique. L'UNEF a constaté un impact positif sur l'augmentation de la diversité sociale et l'origine scolaire des étudiants de l'IEP. Marco OBERTI avait déjà pointé quelques défauts de cette procédure, comme la proportion en diminution d'étudiants issus des CSP-. Cette procédure n'est pas parfaite et doit être améliorée notamment par des discussions en groupe de travail, mais il est nécessaire de conserver une voie d'admission qui cherche à aider les catégories populaires à entrer à Sciences Po. Pour l'UNEF, un des problèmes majeurs de cette procédure d'admission réside dans l'autonomie des établissements. Certains lycées accompagnent réellement les élèves dans leur méthodologie ou organisent des sorties culturelles,

tandis que d'autres laissent les lycéens livrés à eux-mêmes. De plus, le pôle Égalité des chances de Sciences Po se déplace dans certains lycées pour expliquer les étapes du concours, mais pas dans tous. Il faudrait mieux accompagner les lycéens et les lycéennes, quelle que soit leur filière, y compris la filière technologique qui semble délaissée, pour limiter l'hétérogénéité de la préparation aux épreuves. Il semble indispensable de renforcer les liens entre Sciences Po et les établissements conventionnés, notamment en organisant un déplacement des équipes de Sciences Po sur place pour expliquer la procédure et s'assurer d'une réelle information pour tous les lycéens.

Agnès VAN ZANTEN a parlé d'un processus de sélection, conscient ou non, en fonction des filières. Est-ce une explication du fait que les CSP+ sont de plus en plus présentes au sein de cette voie d'entrée à Sciences Po, sachant que les CSP- sont plus présentes dans les filières technologiques ?

Étienne WASMER estime que le travail présenté par Agnès VAN ZANTEN est très détaillé et précis. Dans les recherches qui étudiaient l'impact des Conventions d'éducation prioritaire sur les établissements eux-mêmes, il avait été relevé une grande hétérogénéité dans la façon dont les conventions avaient pu avoir un impact sur les résultats au baccalauréat des établissements. Cette hétérogénéité apparaissait entre les filières, entre les académies, entre les années d'admission au programme. Les ES sont la filière dont les résultats au bac étaient le plus impactés positivement par la signature d'une convention d'éducation prioritaire. Avec toutes les variables de l'étude d'Agnès, peut-on compléter cette analyse et identifier les établissements qui ont le plus tiré parti du programme ? Étienne WASMER a noté dans l'étude d'Agnès les diverses raisons pour lesquelles les établissements se sont emparés du dispositif. Au sein d'un même établissement, ces facteurs se conjuguent-ils ou certains établissements ont-ils un profil prépondérant ? Le succès des établissements a-t-il avoir avec l'implication du chef d'établissement ?

Frédéric PUIGSERVER trouve cette étude très intéressante, notamment parce qu'elle complète bien les études plus habituelles qui sont centrées sur les élèves recrutés par Sciences Po et leur évolution au sein de l'école ou sur la diversification du recrutement. C'est intéressant d'approfondir la démarche en examinant ce qui se passe au sein des établissements. Mais même si s'intéresser aux lycées et à la contribution de Sciences Po à l'enseignement secondaire est une bonne chose, il faut garder à l'esprit que le Conseil de direction s'intéresse d'abord à ce qui touche Sciences Po et ses étudiants. Il faut autant que possible tirer des conclusions opérationnelles pour Sciences Po.

Vincent MARTIGNY partage plusieurs des conclusions de Frédéric PUIGSERVER. Il aurait envie d'en savoir davantage au sujet des liens entre ces ateliers et Sciences Po, pour que soit amélioré un dispositif très important pour l'école. Vincent MARTIGNY siège dans les commissions d'admission depuis plusieurs années et il a remarqué qu'il existait un problème de sélection des élèves. Certains élèves sont de plus en plus préparés et ressemblent de plus en plus à ceux de l'admission générale. La spécificité de leur présentation n'apparaît pas par rapport aux entretiens de la procédure générale. Par ailleurs, d'autres élèves n'ont pas du tout le niveau. Vincent MARTIGNY pense que les enseignants des ateliers souhaitent encourager des bonnes volontés, mais est-ce à Sciences Po de soutenir les bonnes volontés ? Certains élèves n'ont aucune chance, car ils n'ont ni le niveau ni la préparation nécessaire, et ils essuient des échecs. Certains lycées n'ont jamais vu un seul élève admis en cinq ans. Vincent MARTIGNY a vraiment l'impression qu'il y a à la fois de plus en plus d'étudiants formatés et de plus en plus d'étudiants qui n'ont pas le niveau. Sciences Po ne devrait-il pas établir une charte de bonnes pratiques pour signifier que des élèves ne doivent pas être envoyés sans un minimum de résultats ? Cela reviendrait-il à trahir l'esprit de la procédure ?

Renaud DEHOUSSE a compris qu'il existait déjà une pratique consistant à faire parvenir un retour vers les établissements partenaires au sujet de la qualité des étudiants envoyés.

Ce dispositif joue un rôle important dans la vie de Sciences Po et lui permet d'avoir un rôle pionnier avec la mise du pied de filières d'admission aux grandes écoles qui étaient peu nombreuses avant cette initiative. Même si, ainsi que l'a souligné Frédéric PUIGSERVER, ce qui intéresse surtout le Conseil, ce sont les étudiants admis, il est également intéressant de s'interroger sur le devenir de ceux qui ne sont pas admis. Tout comme le programme en soi a eu ce rôle entraînant pour d'autres établissements d'enseignement supérieur qui ont mis sur pied des procédures semblables, il est possible que la

participation à ce programme d'encadrement soit bénéfique même pour les élèves non admis qui pourraient mieux suivre les filières dans lesquelles ils s'inscrivent ensuite. C'est un phénomène difficile à documenter de façon concrète, car il faudrait étudier le parcours des étudiants. Ce serait une bonne chose qu'un des partenaires de Sciences Po s'intéresse à cette question de l'effet de rayonnement du programme.

Agnès VAN ZANTEN a-t-elle une ou deux précisions vraiment factuelles à apporter en réponse aux différentes interventions ?

Agnès VAN ZANTEN estime que les questions convergeaient vers deux types de problèmes qui sont cruciaux dans le dispositif.

Le premier concerne le type d'élèves recrutés. Il existe des lycées où la proportion d'élèves appartenant aux catégories sociales défavorisées est extrêmement élevée et où les bons élèves appartiennent aux classes moyennes ou aux classes supérieures. Ce phénomène est accentué si les élèves des classes technologiques sont écartés. Si un filtre social n'est pas introduit, le dispositif rassemblera vraisemblablement des élèves de ces catégories. Sciences Po peut aussi se demander s'il a choisi d'établir ses conventions avec des lycées socialement très défavorisés ou non. Il faut en effet examiner le profil comparé des lycées. On peut se demander aussi si le dispositif s'adresse aux lycées défavorisés, qui en France possèdent des élèves qui ne sont pas défavorisés, ou aux lycéens défavorisés. Agnès VAN ZANTEN pense que la question pédagogique est centrale. Ce ne sont pas forcément les lycées qui préparent le mieux les élèves à Sciences Po qui ont la valeur ajoutée la plus forte quand ils aident d'autres élèves. Certains élèves peuvent être très performants dans la préparation pour Sciences Po, notamment dans les lycées entrés les premiers dans le dispositif, en région parisienne, qui connaissent très bien Sciences Po ou qui ont un proviseur très impliqué. Mais ces lycées peuvent parfois avoir de très bons résultats dans l'admission à Sciences Po car ils se concentrent sur quelques élèves. D'autres établissements font intégrer moins d'élèves au sein de Sciences Po, mais peuvent avoir une valeur ajoutée plus forte en ayant des activités intéressantes en direction de tous les élèves. Cela pose la question de l'accompagnement. Quel type d'accompagnement Sciences Po peut-il mener ? Ce n'est pas une école spécialisée dans l'accompagnement pédagogique. Sciences Po peut avoir un accompagnement pour mieux préparer les élèves à intégrer Sciences Po. Mais pour un accompagnement plus large, destiné à plus d'élèves, il faut imaginer des interventions complémentaires. Ce qui conduit à poser une autre question : ce dispositif est-il prioritairement, sinon exclusivement, destiné à renouveler les élites de Sciences Po par l'intégration d'un petit nombre d'élèves qui resteront toujours extrêmement minoritaires ou est-il censé avoir un rôle plus important en termes d'égalité des chances ? Enfin, certains établissements conservent une mémoire du devenir des élèves. Mais souvent cette mémoire s'arrête à la première année d'enseignement supérieur et cette information n'est pas suffisante. Le parcours des élèves peut peut-être être reconstitué dans certains lycées.

Agnès VAN ZANTEN annonce qu'elle va continuer son étude à l'intérieur de Sciences Po en 2015-2017 pour suivre les élèves admis grâce à ces CEP.

Frédéric MION remercie Agnès VAN ZANTEN pour le travail déjà accompli. Ce travail est complémentaire de celui de Marco OBERTI. Frédéric MION tient à rassurer Frédéric PUIGSERVER : cette recherche a été conçue par la direction de l'IEP comme un moment nécessaire de prise de recul après 15 ans de conventions pour mettre en perspective les pratiques et les résultats afin d'en préparer une actualisation. Ce renouveau est rendu nécessaire par plusieurs des observations émises par ce Conseil, notamment par Vincent MARTIGNY d'après son expérience de membre de la Commission d'admission. Il faut s'interroger sur la substance concrète des relations entre Sciences Po et les établissements conventionnés. Elles sont très différentes selon les établissements. Il était important de disposer avant tout d'un travail scientifique sur la procédure et ses effets avant d'entamer les réformes et les ajustements qui s'imposent.

II. CONVENTIONS D'ÉDUCATION PRIORITAIRE : PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU PROJET DE PARTENARIAT

Hakim HALLOUCH présente la candidature du lycée Victor Hugo de Marseille qui souhaite rejoindre le dispositif des Conventions d'éducation prioritaire. Jusqu'à présent, Sciences Po n'était partenaire d'aucun établissement à Marseille ou dans sa région proche. Les partenariats avec les établissements de l'académie Aix-Marseille ont débuté l'année précédente avec un lycée d'Avignon.

Le lycée Victor Hugo à Marseille accueille environ 1 200 élèves recrutés dans 12 collèges situés principalement dans les quartiers Nord de la ville. Tous ces collèges relèvent de l'éducation prioritaire et sont classés REP+. Ce lycée est situé dans un des trois quartiers les plus pauvres de France. 80 % des élèves de l'établissement sont boursiers de l'enseignement secondaire. C'est à ce titre qu'il est le lycée qui reçoit le plus d'aides de l'État pour financer ces bourses, sa dotation dépasse les 700 000 euros chaque année. Le lycée a développé récemment plusieurs partenariats avec des établissements de l'enseignement supérieur, comme l'École centrale et l'INSERM. Il souhaite développer cette logique de partenariats notamment pour sa filière ES, ainsi que les autres filières. Le lycée Victor Hugo répond aux critères d'éligibilité à la Convention, tels qu'ils ont été définis par le Conseil de direction en 2003 : il est classé dans l'éducation prioritaire, son taux d'élèves issus des classes défavorisées est largement supérieur aux 47 % fixés par le Conseil et tous ses élèves sont issus de collèges relevant de l'éducation prioritaire alors que le minimum est fixé à 60 %.

Léo CASTELLOTE annonce que l'UNI-MET votera contre l'extension de la procédure CEP, car elle s'oppose par principe à ce dispositif de discrimination positive contraire à la méritocratie républicaine et à l'égalité du concours et préférerait la mise en place de préparations spécifiques au concours dans les lycées concernés qui donnerait à tous une chance de réussir tout en maintenant l'excellence.

Rémi GUILLEM indique que l'UNEF souhaite tout d'abord rappeler les observations émises lors du précédent Conseil de direction. La sélectivité sociale est croissante parmi les étudiants admis par la filière CEP. Malgré tout, l'UNEF reste convaincue du bien-fondé de cette diversification de l'accès à l'école. La procédure CEP demeure un projet pionnier au sein des études supérieures. En tant que projet pionnier, ses faiblesses et ses possibles améliorations ne sont pas à cacher, de façon à ce qu'il soit toujours plus efficace et proche des étudiants. L'UNEF soutient donc ce projet de partenariat avec le lycée Victor Hugo de Marseille. Ce lycée est classé REP+. Il accueille des unités localisées pour l'inclusion scolaire : ces procédures internes aux lycées concernent notamment les élèves dyslexiques.

Frédéric PUIGSERVER se félicite à titre personnel de ce nouvel élargissement, même s'il faut réfléchir à la suite que Sciences Po souhaite donner à ce dispositif. Durant cette période de réflexion, les élargissements doivent être limités. Mais il semble difficile d'introduire un critère qui ne serait pas un critère social, même s'il est intéressant de réfléchir à l'égalité des territoires. Il ne faut pas perdre de vue que la sélection des lycées doit rester fondée sur des critères sociaux, même s'il faut garder à l'esprit que les zones défavorisées sont présentes sur tout le territoire.

Frédéric MION répond aux observations de Frédéric PUIGSERVER. En l'occurrence, Sciences Po est depuis longtemps en discussion avec le lycée Victor Hugo qui a mené un travail important en son sein pour parvenir à la signature de cette convention. Il n'a pas paru opportun d'en différer la conclusion. Aucun autre élargissement du dispositif CEP ne sera proposé dans les mois à venir, le temps de réfléchir à son actualisation.

Renaud DEHOUSSE demande si un calendrier existe pour cette réflexion.

Frédéric MION estime qu'il est encore trop tôt.

Le Conseil de direction de l'IEP de Paris approuve la signature d'une Convention Éducation Prioritaire (CEP) avec le lycée Victor Hugo à Marseille (académie d'Aix-Marseille), malgré deux votes défavorables.

III. POINT D'INFORMATION PAR LA DIRECTRICE DES ÉTUDES ET DE LA SCOLARITE

Renaud DEHOUSSE rappelle que Françoise MELONIO quitte son poste à la direction des études et de la scolarité à la fin de l'année académique. Cette séance est l'occasion pour qu'elle livre son expérience.

Françoise MELONIO indique qu'elle ne réalisera pas un bilan complet des six années passées. Son objectif n'était pas de concevoir elle-même solitairement des réformes mais de mettre en œuvre les rêves des autres, quand ils étaient réalisables. Le jardin n'a pas été transformé en potager ou en serre pour répondre au goût de l'écologie... Mais l'institution a profondément changé en six ans, tout d'abord en taille. Actuellement cette taille est stabilisée. La composition du corps étudiant a changé, ainsi que celle du corps enseignant, avec le développement de la faculté permanente. La Scolarité a fait de gros efforts en termes de gestion : les files d'attente ont diminué.

Françoise MELONIO souhaite plutôt parler de ce qui est en cours et de ce qu'elle n'a pas réussi à réaliser.

Le premier point concerne les admissions des étudiants. Sciences Po a suivi une politique d'harmonisation entre les différentes procédures au service d'une diversification des profils étudiants. Dans toutes les procédures, l'étudiant est recruté sur un dossier, complété ou non par des épreuves écrites. À l'exception des procédures internationales de master, toutes les procédures possèdent des oraux qui nécessitent une organisation très importante.

Sciences Po a fait passer plus de 2 000 oraux pour l'entrée au Collège universitaire. Cela implique une participation croissante des enseignants, participation à laquelle ils se sont prêtés. Les admissions au Collège sont ainsi devenues une véritable entreprise collective qui mobilise tout l'établissement. Une des conséquences de la généralisation des dossiers et de l'oral est la valorisation des qualités de personnalité du parcours, parfois avec excès. En ce qui concerne l'entrée en collège, la répartition des épreuves apparaît satisfaisante. Les doubles diplômes montent en puissance. Chaque année Sciences Po a environ 200 étudiants en commun avec les universités parisiennes et un nombre croissant d'étudiants recrutés avec les doubles diplômes étrangers. Avec Columbia, ils étaient 25 trois ans auparavant contre environ 60 à présent en première année. Berkeley va certainement entrer dans un processus similaire. Par conséquent, les étudiants étrangers entrant dès le niveau du baccalauréat sont plus nombreux. Le regroupement de l'ensemble des dossiers de candidatures et des procédures au sein du service des admissions est en cours. En 2015, l'ensemble des dossiers de la procédure CEP a été géré par le service des admissions, ce qui permet pour la première fois de disposer de statistiques sur les candidats et la politique des lycées, ce qui pourra alimenter la réflexion à venir. En 2015, a été testé l'examen des dossiers de procédure internationale pour l'entrée sur les campus par une équipe d'évaluateurs ayant une expérience internationale extérieure au campus. Cela permet d'alléger le travail des chargés de mission des campus qui peuvent s'occuper davantage des étudiants et pourra à terme harmoniser mieux les critères entre les différents campus. Certains campus sont demandeurs. Cette expérience rapprochera progressivement les différents profils. Il faut également développer l'effort pour faire comprendre aux étudiants qu'ils peuvent faire de bonnes études hors de Paris. À présent, des étudiants français demandent en premier choix les campus en région, mais il faut renforcer encore l'unité de l'établissement dans les esprits.

En ce qui concerne les écoles et masters, il est indispensable de recruter des étudiants extérieurs, il ne faut pas se limiter aux étudiants issus du Collège universitaire. Une diversité intellectuelle, sociale et géographique est nécessaire. Les partenariats ont tout d'abord été étendus. Les partenariats existants ont été actualisés de façon à ce que les meilleurs étudiants soient dispensés d'écrit. Il s'agit aussi d'améliorer la rationalisation. Par exemple, il manquait deux écoles normales dans le dispositif. Elles y sont entrées cette année. De même, il manquait quelques écoles d'ingénieur à l'intérieur de Paris Tech et une est entrée cette année. Les masters se sont ouverts à de nouveaux publics sur le plan social. Un partenariat avec l'Institut civique a été lancé. Parmi les 15 étudiants présentés, cinq ont été reçus. Il faut encore améliorer le calendrier et l'information avec l'Institut civique, mais ce partenariat s'adresse aux meilleurs étudiants qui peuvent se présenter en étant dispensés d'écrit et en passant le même oral que les autres étudiants de master. En vue de la même ouverture, Sciences Po essaie de nouer des partenariats avec l'outremer afin d'éviter d'enlever les meilleurs étudiants de classe terminale par la

procédure CEP et de dépeupler les universités d'outremer de leurs meilleurs étudiants. L'idée est de développer sur place des politiques intellectuelles d'excellence et d'adapter le dispositif qui existe à l'université de Poitiers. Il serait possible d'ouvrir la possibilité aux étudiants ayant une mention bien ou 14 de moyenne sur l'ensemble de leur premier cycle d'être présentés par leur établissement pour une admissibilité à l'oral. Les licences visées sont pluridisciplinaires et sélectives. Les conventions se font pour trois ans, un bilan a lieu ensuite, ce ne sont pas des conventions à reconduction automatique. La dernière université qui s'est manifestée, à savoir l'université de Nouvelle-Calédonie, sera la première à avoir sa convention signée. L'université de la Réunion a manifesté son intérêt, mais attend d'obtenir des financements spécifiques pour le tutorat. Contact a été pris avec l'université des Antilles et de Guyane, mais le processus est ralenti par des difficultés liées à la politique locale.

D'autres partenariats existent à l'intérieur de la COMUE. Le président d'établissement propose de passer des conventions sur le modèle de celle qui existe entre Sciences Po et l'université de Poitiers : une licence pluridisciplinaire adaptée à Sciences Po, étudiant ayant 14 de moyenne, sélection par l'établissement et présentation à l'oral. L'université Paris Descartes (Paris V) a été la première à répondre. Il existait déjà des bonnes relations dans les filières droit et santé grâce au master d'Affaires publiques. Entrent ainsi dans le dispositif des filières de droit et économie, de psychologie et de santé. Les universités Paris VII, Paris XIII et Paris III semblent également intéressées, mais se concentrent pour le moment sur la mécanique de la COMUE. Pour Françoise MELONIO, un étudiant qui a 14 de moyenne en premier cycle d'université montre un degré d'autonomie et de travail personnel très élevé. Sciences Po ne prend aucun risque en s'ouvrant à ce type d'étudiant et y gagnera de nouveaux profils. Cet effort d'ouverture va mobiliser chaque école. L'école de journalisme a déjà fait savoir qu'elle souhaitait attirer des étudiants au profil scientifique ou ayant des compétences en informatique. Les partenariats devraient faciliter le recrutement dans les viviers prioritaires.

Françoise MELONIO en vient au chantier de la pédagogie. Certains projets sont aboutis, notamment ceux destinés à faciliter l'orientation des étudiants. La plateforme qui va regrouper l'ensemble des offres d'emploi et de stages qui parviennent à Sciences Po est ouverte à titre expérimental depuis le milieu du mois de juin 2015. Elle va être testée auprès de deux écoles, la communication et PSIA, dont l'orientation à l'international est particulièrement délicate.

Par ailleurs une série de projets pédagogiques est désormais financée dans le cadre de la COMUE pour la réussite en licence. Sciences Po vient de recevoir 400 000 euros. Un projet sur les stages a pour but de faire travailler les sociologues du travail pour améliorer l'encadrement des stages de troisième année en formant davantage les étudiants avant leur départ pour qu'ils réfléchissent sur leur profil. Le but est aussi d'améliorer le suivi en cours de stage et les modalités de rédaction du rapport. Le deuxième projet est une boîte à outils d'orientation professionnelle avec une série de modules filmés sur les différents secteurs d'activités et des outils pour l'auto-orientation. Ce travail sera géré par le service des carrières et le service numérique, avec l'intervention des anciens élèves et de la DSD qui sera décisive. Le troisième projet concerne le handicap et va mobiliser des experts autour de certains problèmes (syndrome d'Asperger, dyslexie, autismes, etc.). L'objectif est de savoir comment adapter la pédagogie et les modes d'évaluation pour ce type d'étudiant pour les accompagner lors de leur arrivée à Sciences Po. Ces trois projets transversaux doivent être achevés en juin 2016, au moins pour la partie engagement des dépenses et réflexion générale. Ce sont les règles de la COMUE.

Il y a une seconde série de projets innovants, massivement numériques. L'ensemble de ces dossiers sera suivi par Delphine GROUES. Un projet est piloté par Elissa MAILÄNDER, historienne : c'est une approche de l'histoire de l'Allemagne par la topographie historique de Berlin et l'histoire du genre qui doit mettre en place un accompagnement aux voyages d'études au niveau du master. Il y a aussi un projet de plateforme d'économie piloté par Yann ALGAN. Il s'agit de créer une plateforme en français, adaptant des plateformes existantes en anglais, mais de façon spécifique, avec des *serious games*. C'est un projet extrêmement attendu qui répondra aux critiques portant sur le caractère trop monolingue ou orthodoxe de l'enseignement de l'économie. Ce projet pilote sera utilisé pour l'enseignement en première année. Il existe un projet sur l'enseignement de la justice, avec une visite virtuelle des tribunaux et une base de données. Ce projet est piloté par Hélène BELLANGER, historienne, avec la collaboration de Laurence BERTRAND-DORLÉAC, historienne de l'art, et Céline GARÇON de l'école de droit. Ce projet sera mis en place à l'école de droit et en premier cycle. Il existe également un projet pour l'enseignement des méthodes de la cartographie en ligne qui permettra à l'atelier de

cartographie de ne pas être simplement une base de données de documents. Il initiera les étudiants à la fabrication de cartes et permettra l'utilisation active de cartes. Un dernier projet porte sur les notions fondamentales. C'est une extension des e-methodo mises en place pour les lycées. Ce programme de sciences sociales a pour but d'initier les étudiants aux disciplines qu'ils n'ont pas pratiquées au moment où ils entrent en master.

C'est un bloc assez considérable. Françoise MELONIO a servi de relais aux propositions émanant des différentes composantes de Sciences Po, a suscité ces propositions et a défendu les dossiers financiers. L'argent est là, le travail est à mener.

Un autre projet est tout juste embryonnaire : le projet d'une pédagogie renouvelée pour les langues. La situation actuelle n'est pas pleinement satisfaisante. L'enseignement des langues à Sciences Po est à la fois extraordinairement actif, car il représente un tiers des cours, mais il est largement coupé de celui des autres disciplines. L'école a recruté deux professeurs PRAG : un en espagnol – c'est une personne qui a une thèse sur la traduction de l'italien en espagnol et qui pourra suivre aussi les groupes d'italien et de portugais – et un en FLE – c'est une personne avec une forte expérience à l'international et pour l'enseignement de la langue française en économie et gestion. Le dossier pour la labellisation de l'établissement FLE est parti cette semaine et le basculement de toutes les langues dans la classification européenne des langues a été opéré. Un travail a été réalisé sur les tests d'autoévaluation en ligne de façon à ce que les étudiants puissent mieux évaluer leur niveau. Une commission scientifique va être mise en place, car un gros travail demeure. L'objectif est de faire du *benchmark* sur l'enseignement des langues au sein des institutions de sciences sociales pour identifier les besoins spécifiques de Sciences Po et de réfléchir aux langues de spécialité. Un groupe de travail avec les étudiants a fait émerger une série de réformes nécessaires dont certaines sont déjà mises en place. Mais il faudra poursuivre ce travail. Une aide qui n'était pas prévisible est à noter : la COMUE va affecter à Sciences Po deux maîtres de langues de septembre 2015 à juin 2016, en FLE et en allemand. Ils aideront à concevoir des ressources numériques communes à l'ensemble de la COMUE. Ces ressources nouvelles ne remplacent nullement l'effort intellectuel compliqué sur l'évolution des méthodes et l'évolution des besoins pour des étudiants, des chercheurs et des enseignants compte tenu de la spécificité de Sciences Po.

Le dernier chantier en cours est celui de l'organisation des écoles. Les comités pédagogiques se mettent en place et réaliseront des comptes rendus. C'est le cas en Affaires publiques, en école urbaine, dans l'école de journalisme, dans l'école de droit. Cette mise en place est progressive.

De nombreuses réformes restent à faire. Françoise MELONIO aurait pu lister tous les chantiers lancés de façon dispersée : la réflexion sur l'avenir du collège, l'amélioration de l'orientation, la réflexion sur le Grand O, laquelle est en panne, car s'il existe un accord sur les défauts du Grand O, ce n'est pas le cas sur les remèdes à apporter. Il serait très artificiel de présenter ici un programme. L'équipe nouvelle élaborera son propre programme. Au reste le cours des choses décide souvent de la politique éducative. L'administration des cursus à Sciences Po semble néanmoins relever des injonctions contradictoires. Sciences Po est loué pour sa capacité d'innovation- capacité réelle et exemplaire qui doit à la fois à la spécificité des statuts et à la qualité du personnel enseignant et administratif- mais est vilipendé dans la presse dès que le système des admissions est modifié ... L'école est toujours soupçonnée de relever du Science Pipeau, où beaucoup de candidats viennent chercher de quoi satisfaire leur *libido dominandi* ou un savoir être social, mais en même temps toute orientation vers un modèle universitaire fondé sur la recherche suscite l'inquiétude d'une dénaturation de la singularité sciences piste .

Devant ces injonctions contradictoires, ce qui semble essentiel à Françoise Mélonio est d'apprendre aux étudiants à s'orienter dans la pensée, c'est-à-dire à préserver le temps de l'étude. Françoise MELONIO est frappée par une remarque récurrente de François HEILBRONN à qui les élèves paraissent immatures et trop scolaires. La remarque est juste mais pour Françoise MELONIO, être scolaire à 17 ans n'est pas un défaut irrémédiable. Elle s'interroge sur les exigences de Sciences Po. À 17 ans, on a rarement parcouru le monde, monté son entreprise, pratiqué les arts, tout en étant premier de la classe. La diversité d'intérêts à 17 ans ne présage pas forcément d'un avenir de chercheur et de savant, et pas davantage d'une personnalité originale. Sciences Po doit sans doute s'interroger sur les profils recherchés, ne pas valoriser outrancièrement la précocité et se donner le temps de donner une formation qui permettra aux élèves en master d'avoir construit leur culture propre et de n'être plus scolaires.

La formation de Sciences Po est sans doute trop rapide et trop morcelée. Elle est trop rapide. Les enseignants se plaignent beaucoup de n'avoir que 12 semaines de cours. Cet aspect peut sans doute être corrigé par du travail personnel avant et après. Il faut savoir résister à la tendance contemporaine à raccourcir la durée des apprentissages et il faut dire les vertus de la lenteur. De ce point de vue la continuité sans césure entre le Collège universitaire et le master n'est peut-être pas très adaptée à l'assimilation progressive des méthodes et des savoirs et à la construction d'un projet. Les élèves de Sciences Po n'ont sans doute pas assez de temps pour étendre leur curiosité. Peut être pourrait on repenser le temps de la formation en retravaillant la troisième année. Le Grand oral devrait être l'aboutissement d'une réflexion personnelle à la fin de la scolarité et non cet exercice rhétorique un peu bâclé qu'il est actuellement.

Le morcellement est une conséquence de la conception moderne de l'éducation. L'apprentissage est décomposé en compétences. Cette vision se nourrit d'une confiance aveugle dans l'évaluation, alors que les études montrent qu'il est nécessaire de réfléchir aux critères et aux procédures (et calendriers) d'évaluations. Ce découpage en compétences morcelées ne semble pas pertinent pour des apprentissages fondamentaux. Françoise Mélonio aurait aimé parvenir mieux à mutualiser les apports des différents cours, moins évaluer sur le champ, pour développer des enquêtes plus approfondies, donner aux étudiants l'occasion de lectures plus longues que la vie professionnelle ne leur laissera plus le loisir de mener ...

Françoise MELONIO en vient à l'interaction entre étudiants et enseignants et entre les enseignants. L'évolution contemporaine ne joue pas en faveur d'une amélioration de la sociabilité. On voit émerger le rêve du professeur virtuel- moins coûteux et moins revendicatif. Les outils numériques ont une puissance indéniable s'ils sont des compléments et non des compensations à l'absence d'une véritable sociabilité savante. Françoise MELONIO se demande même si derrière le rêve du tout numérique ne se cache pas la terreur du face à face et une conception utilitariste du savoir. Le contact direct avec une parole adulte n'est pas remplaçable. Françoise MELONIO s'est interrogée sur les souvenirs qu'elle avait conservés de sa formation. Il y a d'une part les souvenirs de tous ceux qui lui ont enseigné la pratique de la gymnastique de l'esprit, par la répétition des exercices, indispensable pour la préparation des concours. Cette gymnastique de l'esprit est un acquis définitif et n'est pas praticable si l'étudiant est seul face à une machine ; elle nécessite une incitation vigoureuse et humaine. Sciences Po devra envisager de développer le suivi par petits groupes, notamment pour les étudiants qui ont des difficultés. D'autre part, ce qui importe sans doute davantage, c'est la rencontre avec des personnalités. Françoise MELONIO a eu la chance de travailler avec Raymond ARON, Michel ZINK, François FURET, Claude LEFORT, Emmanuel LEVINAS, Marie-Dominique CHENU, d'autres encore. Ce qui est essentiel dans une formation est de rencontrer des personnalités qui ont leur chemin propre, le désir du savoir, qui sont capables de penser en dehors des clivages disciplinaires et des pensées à la mode jusqu'à assumer la marginalité. Les étudiants de Sciences Po ont la chance de compter parmi leurs enseignants des personnalités de grande qualité. Encore faut-il des lieux dédiés à la rencontre. L'école doit également réfléchir à la sociabilité intellectuelle et au sens de la collégialité. Cela existe dans les centres de recherches et sans doute dans les masters, mais cela n'existe pas encore pour l'ensemble des intervenants qui s'occupent des étudiants. Cette interaction du travail en commun est assez difficile et ne consiste pas simplement en réunions. Il faut aussi une conception de la vie intellectuelle ouverte à la contestation et à l'incertitude, qui échappe à la platitude positiviste. Georges GUSDORF expliquait que l'enseignement en université ne peut pas se résoudre sur le papier en statistiques comme s'il s'agissait de gérer les flux d'écoulement des passagers dans le métro. On ne gère pas un établissement d'enseignement supérieur en regardant uniquement les flux et les stocks. Sciences Po est un objet hybride : à la fois école professionnelle ou *training college* et une université. L'emploi de ce terme d'université a des conséquences qui ne sont pas toujours bien mesurées. Parler d'université, c'est dire qu'il existe une vertu pratique au savoir théorique, c'est revendiquer une tradition universitaire qui existe peu et mal en France. La conjonction entre ces deux identités est très difficile. Cette idée était au cœur du CoCuMa et mérite une réflexion au niveau des masters. La réflexion sur une véritable collaboration entre ce qui relève de l'école et ce qui relève d'une réflexion intellectuelle n'a pas été menée jusqu'au bout.

De nombreuses choses restent donc très inabouties. Encore faut-il ajouter que l'avenir apportera sans nul doute des défis encore inaperçus.

Renaud DEHOUSSE remercie Françoise MELONIO. Le silence dans lequel elle a été écoutée et les applaudissements qui ont suivi ses propos montrent combien tout le monde a été sensible aux orientations tracées et à l'ampleur des chantiers. Il ne faut pas regretter de laisser des travaux en cours, car chacun est un passeur qui laisse des dossiers ouverts. Renaud DEHOUSSE est certain que plusieurs des pistes évoquées connaîtront un développement remarquable dans les années à venir. À ce moment, l'école se souviendra des remarques émises par Françoise MELONIO, soit quant à la nécessaire patience dont il faut savoir faire preuve ou quant à l'ambition qu'il faut avoir en termes d'ouverture intellectuelle, les deux allant de pair.

Il n'est pas réellement possible de rendre justice à la richesse des propos de Françoise MELONIO, mais le conseil aura certainement l'occasion de revenir sur les différents points qui ont été évoqués.

Frédéric MION estime que la présentation de Françoise MELONIO était trop riche pour que le Conseil puisse évoquer chacun des points abordés. Il exprime la reconnaissance profonde de toute l'institution pour l'énorme travail accompli par Françoise MELONIO au sein de Sciences Po, à partir de 2006 comme enseignante et à partir de 2008 comme membre de l'équipe de direction au Collège universitaire d'abord, puis à la tête de la direction des études et de la scolarité. Chacun est témoin de l'ampleur de la tâche qu'elle a menée, de l'engagement sans pareil qui a été le sien dans ses missions, de la rigueur qu'elle y a apportée et du grand courage et de la ténacité dont elle a fait preuve pour mener à bien plusieurs chantiers. Ceci explique la grande gratitude que tous expriment pour le travail accompli pendant ces années.

IV. REMISE DU TITRE DE DOCTEUR HONORIS CAUSA A LAKHDAR BRAHIMI

Vanessa SCHERRER rappelle l'importance pour Sciences Po de proposer des doctorats *honoris causa*. Lakhdar BRAHIMI est un diplomate international qui a consacré les vingt dernières années à la résolution de conflits et à la construction de la paix. Depuis 1994, Lakhdar BRAHIMI a parcouru le monde, de Johannesburg à Port-au-Prince, de Kaboul à New York ou encore de Genève à Damas, il a mis tout son talent et toute son énergie au service de missions historiques et parfois désespérées, le plus souvent couronnées de succès. A ce titre, Mr BRAHIMI est reconnu comme l'un des grands « faiseurs de paix » de l'histoire récente par les communautés internationale et universitaire, ce pour quoi cette proposition est aujourd'hui discutée à Sciences Po.

Vanessa SCHERRER indique qu'il n'est pas anodin que Kofi ANNAN, alors S.G.N.U ait pris comme première décision après la remise du prix Nobel de la Paix de créer une commission pour réfléchir à l'amélioration des opérations de maintien de la paix de l'ONU, et que ce fut à Lakhdar BRAHIMI qu'il confia cette mission. En a découlé le « Rapport Brahimi » dont les paradigmes pour les opérations de maintien de la paix font encore autorité après 15 ans. Il n'est pas anodin, non plus, que Nelson MANDELA ait choisi Lakhdar BRAHIMI pour lancer, en 2007, le groupe des Elders, en tant que cofondateur de ce groupe de sages aujourd'hui présidé par Kofi ANNAN. Plus récemment de même, l'Union africaine a aussi choisi Lakhdar BRAHIMI pour lui demander de rejoindre son panel des « sages ». Enfin, il n'est pas anodin que d'autres universités avant nous, aient décidé d'honorer et d'intégrer Lakhdar BRAHIMI dans leurs rangs, en tant que membre éminent comme à Princeton, ou comme diplômé *honoris causa* à Oxford University, ou encore Bologne.

Enfin, qu'il me soit permis un dernier mot d'expérience puisque Lakhdar BRAHIMI a rejoint Sciences Po dès la création de l'école des affaires internationales, où il enseigne depuis. Il s'est prêté au jeu de l'enseignement, pour la première fois de sa vie, avec énormément de plaisir, mais aussi beaucoup de talent, puisque nos étudiants, de profils et de nationalités très différents, applaudissent chaque année son cours. De fait, avec un autre médiateur français et un médiateur péruvien, Lakhdar BRAHIMI a lancé les cours de résolution des conflits à PSIA, qui ont abouti à la création d'un grand programme de Diplomatie, qui est aujourd'hui le programme le plus important dans les concentrations de l'école, avec plus de 200 étudiants formés chaque année. Lakhdar BRAHIMI a ainsi témoigné de son dévouement et sa fidélité à Sciences Po.

Renaud DEHOUSSE ajoute que Lakhdar BRAHIMI a fait partie des auditeurs de Sciences Po qu'il a dû quitter au moment de la guerre d'Algérie. L'octroi de ce diplôme *honoris causa* serait une façon de reconnaître un long compagnonnage avec l'établissement.

François HEILBRONN a écouté avec beaucoup d'attention l'exposé de Vanessa SCHERRER. Elle a eu raison de retracer le parcours exceptionnel de Lakhdar BRAHIMI au cours de ces vingt dernières années. François HEILBRONN a quelques réserves à émettre.

Il considère que le régime algérien du FLN est un des pires régimes totalitaires que la fin du XX^e siècle a connu. C'est un régime dictatorial, autocratique, corrompu, qui s'est approprié 98 % des richesses nationales à son profit. Ce régime a massacré son peuple, il y a eu 200 000 morts. Les dirigeants de ce régime sont honnis de leur peuple. L'Algérie est un des rares pays de la région à disposer de réserves pétrolières et gazières, mais son régime n'a pas permis son développement économique. Or Lakhdar BRAHIMI a été associé à ce régime depuis le début et jusqu'en 1993. Il en est un des principaux apparatchiks. Il a été ambassadeur au Caire à l'époque de Nasser et de la constitution de la Ligue arabe. Il a été représentant permanent auprès de la Ligue arabe. Il a été membre du Comité central du FLN, conseiller diplomatique du président de la République, ministre des affaires étrangères du régime algérien. À ce titre, il fait partie de la nomenklatura de ce régime totalitaire algérien. Il s'en éloigne à partir de 1993 pour mener une carrière internationale que Vanessa SCHERRER vient de décrire et qui est tout à fait exceptionnelle et remarquable. Cette ambivalence questionne. Cette personne a collaboré à un régime totalitaire pendant 30 ans, sciemment, consciemment, en étant politiquement très engagé, et a depuis vingt ans un engagement international remarquable. Comment voter pour une telle personne ? François HEILBRONN s'est penché sur ses écrits et sur ses textes. Le plus intéressant est un numéro de *Jeune Afrique* qui était consacré à l'Algérie. Comme souvent, *Jeune Afrique* était très lucide et très critique vis-à-vis de ce qui se passait en Algérie. Le journal contient un long entretien de quatre pages avec Lakhdar BRAHIMI. C'était il y a trois ans et Lakhdar BRAHIMI n'avait qu'un seul regret au sujet de l'Algérie : Houari BOUMÉDIÈNE était mort trop tôt. La dernière apparition de la momie vivante qui dirige l'Algérie, Abdelaziz BOUTEFLIKA, s'est faite en compagnie de Lakhdar BRAHIMI.

Pour toutes ces raisons, François HEILBRONN considère qu'un doctorat *honoris causa* de Sciences Po n'est pas adapté à un tel parcours et à une telle personnalité, d'autant plus quand il est question de l'Algérie. Il y a des citoyens libres en Algérie qui sont assassinés et opprimés. François HEILBRONN préférerait que l'école honore un de ces citoyens libres comme Boualem SANSAL, qui est un très grand écrivain algérien, qui a remporté de nombreux prix littéraires en France, dont le prix de l'Académie française, dont aucun des livres n'a été publié en Algérie et qui est tous les jours menacé de mort par ce régime. François HEILBRONN votera contre cette proposition.

Léo CASTELLOTE aimerait appuyer les propos de François HEILBRONN. L'UNI-MET s'oppose à la remise du titre de docteur *honoris causa* à Lakhdar BRAHIMI. Malgré sa brillante carrière dans les instances internationales, qui est indéniable, son passé militant au FLN, qui est un mouvement qui s'est attaqué par la violence aux intérêts de la France, paraît trop sujet à polémique et pourrait nuire à la réputation de l'école. Le récit historique de cette période récente chez beaucoup de Français. Léo CASTELLOTE votera contre la proposition.

Frédéric MION répond à François HEILBRONN. Il s'étonne qu'on puisse chercher à déconsidérer l'individu, à jeter l'opprobre sur le travail qu'il a accompli depuis 20 ans, en raison de son engagement, engagement qui remonte à sa prime jeunesse, au service de son pays. Servir les intérêts de la libération algérienne allait en effet à l'encontre des souhaits d'une partie de la population française. Cet engagement au service de son pays ne s'est pas démenti et est passé par les formes décrites par François HEILBRONN. Parce que M. Brahimi a eu le malheur de servir un régime dont les dirigeants ne présentent pas tous les critères d'honorabilité, sa candidature au titre de docteur *honoris causa* serait par principe inopérante ? Il n'appartient pas à Frédéric MION de porter un jugement sur le régime algérien ou d'enquêter de manière approfondie sur la nature des liens, amicaux ou non, qui pourraient unir Lakhdar BRAHIMI et l'actuel président de la République algérienne. Mais Frédéric MION pense qu'il est indispensable de rappeler comme l'a fait Vanessa SCHERRER que la raison pour laquelle il semble pertinent de décerner à Lakhdar BRAHIMI le titre de docteur *honoris causa* de Sciences Po est son travail accompli au cours des 20 ou 25 dernières années. Ce travail a fait de lui un des acteurs

majeurs de la prévention et de la résolution des conflits et des questions de maintien de la paix. Ce rôle-là est absolument incontestable et lui a valu d'être distingué par bien d'autres institutions que Sciences Po, aussi sourcilleuses que Sciences Po sur les questions d'honorabilité et de respectabilité. Lakhdar BRAHIMI appartient au groupe des Elders, au groupe des sages de l'Union africaine, il a été professeur à l'université Cornell, a été invité à l'Institut d'études avancées de Princeton, il est docteur *honoris causa* de l'université d'Oxford et de celle de Bologne. Des institutions de très grand renom n'ont pas jugé que décerner une telle distinction entacherait leur réputation. L'idée de cette distinction est venue des étudiants de Sciences Po. Au cours du voyage récent que Lakhdar BRAHIMI a organisé pour les étudiants de PSIA à Addis-Abeba, les étudiants ont découvert qu'il avait été élève à Sciences Po et n'avait pu obtenir son diplôme pour les raisons de géopolitique expliquées par Renaud DEHOUSSE et ils se sont retournés vers l'administration de l'école pour suggérer de lui attribuer une distinction pour marquer la reconnaissance de l'institution pour le travail accompli, au sein de Sciences Po et largement en dehors.

L'attribution d'un doctorat *honoris causa* ne relève pas d'un procès en canonisation. Cette procédure n'est pas un brevet de sainteté, mais elle récompense des mérites très éminents soit de nature scientifique quand il s'agit de distinguer un universitaire soit dans la gestion des affaires de la planète. Il est évident que Lakhdar BRAHIMI répond à cette dernière qualification. Il semble donc pertinent et juste à Frédéric MION de proposer le nom de Lakhdar BRAHIMI pour cette distinction qu'est le doctorat *honoris causa* de l'Institut d'études politiques de Paris.

Clotilde HOPPE s'exprime au nom de l'UNEF. Certains moments de la vie de Lakhdar BRAHIMI interrogent : son intervention en Irak et son possible intérêt personnel. Ces interrogations ne sont pas suffisantes pour refuser un titre de docteur *honoris causa* à Lakhdar BRAHIMI qui, comme vient de le rappeler Frédéric MION, a œuvré pour la paix dans de nombreux pays. Contrairement à l'UNI-MET, l'UNEF ne considère pas que l'indépendance de l'Algérie a nui aux intérêts de la France. L'indépendance de l'Algérie fut une bonne chose pour le peuple algérien, même si le régime qui a suivi a été violent et a connu des dérives. Il n'est pas possible de refuser le titre de docteur *honoris causa* à une personne qui a tant œuvré pour la paix lors des dernières années sur l'ensemble de la planète.

Étienne WASMER estime que la discussion est intéressante. Frédéric MION a rappelé l'esprit de la distinction du doctorat *honoris causa*. Étienne WASMER ignore si des règles existent en la matière, peut-être faudrait-il les rappeler. Deux personnes au moins émettent des réserves. Or la proposition est arrivée trois jours avant la réunion du Conseil de direction et Étienne WASMER n'a pas réussi à se faire une idée suffisamment précise du sujet car le délai est un peu court et il a écouté attentivement les échanges de ce matin pour se faire finalement une idée sur son vote. Mais il faudrait à l'avenir mieux organiser l'information des membres du Conseil et mieux anticiper. Étienne WASMER croit aussi savoir que le Comité décanal avait déjà abordé la question de ce titre il y a plusieurs semaines, mais pas le Conseil scientifique. Étienne WASMER ignore si ce dernier a à se prononcer.

Frédéric MION répond au sujet des aspects réglementaires. La proposition d'attribuer un doctorat *honoris causa* doit être avalisée dans une université par le Conseil d'administration. À l'Institut d'Études Politiques de Paris, c'est le Conseil de direction qui joue ce rôle. Pour un doctorat *honoris causa* qui n'est pas délivré au titre des mérites scientifiques, il n'y a pas lieu de consulter les instances scientifiques de l'établissement. La proposition, si elle est votée par le Conseil de direction, est transmise pour avis et pour aval au ministère des Affaires étrangères et au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui, généralement, s'abstiennent de toute réponse. Leur abstention vaut consentement.

Renaud DEHOUSSE comprend que c'est le Conseil de direction qui prendra la décision définitive, puisque la proposition renvoie à la carrière de l'intéressé et non à son œuvre scientifique.

Le Conseil de direction de l'I.E.P. de Paris approuve la remise du titre de Docteur honoris causa à Monsieur Lakhdar Brahimi, avec 19 voix favorables et 5 votes défavorables.

V. VALIDATION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 4 MAI 2015

Renaud DEHOUSSE rappelle que les demandes de modification doivent être transmises par courrier électronique au secrétariat.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Vincent MARTIGNY revient sur le projet de règlement intérieur. Il reste cinq conseils de direction avant la fin de l'année et il craint que le travail ne soit en retard, alors que la question est importante. Il aurait aimé disposer du document préparatoire avant l'été pour pouvoir y réfléchir avant la rentrée de septembre.

Vincent MARTIGNY remercie également pour le Grand Syllabus. Ce document n'est pas toujours très pratique. Il existe un index des enseignants de Sciences Po, mais sans indication de page. Il manque un classement par matière. Françoise MELONIO disait que ce serait une bonne chose de pouvoir identifier des corpus d'enseignement, mais certaines choses sont encore à améliorer. Vincent MARTIGNY aime par exemple savoir qui identifie les matières proches des siennes, mais le document ne lui fournit aucune réponse.

Delphine GROUES renvoie à la version numérique qui répond à ces manques.

Olivier BORRAZ demande à connaître un calendrier au sujet de la création de l'école des métiers de l'entreprise.

Frédéric MION reconnaît que Vincent MARTIGNY n'est pas seul à trouver le Syllabus peu pratique. Il faudra essayer d'améliorer la prochaine version.

Ce qui retarde l'élaboration du règlement intérieur, c'est l'adoption des statuts de l'école. Tant que le Conseil d'État n'a pas validé les statuts de l'IEP, il est absurde et illusoire de rédiger un règlement intérieur. Le Conseil d'État examine les statuts le 15 juillet 2015.

Clotilde HOPPE revient sur la résolution votée le 1^{er} juin 2015 par le Conseil de direction qui modifiait l'article 21 du règlement de scolarité pour permettre aux étudiants du Collège universitaire possédant un niveau C2 en anglais de remplacer leur cours d'anglais par un électif en anglais ou par l'apprentissage d'une nouvelle langue vivante. Cependant, les étudiants qui ont demandé des informations sur les modalités pour bénéficier de cette modification du règlement de scolarité au département des langues se sont vu répondre qu'ils ne pourraient en aucun cas abandonner l'enseignement de l'anglais. S'agit-il d'un problème d'information ?

Françoise MELONIO répond par l'affirmative.

Clotilde HOPPE souhaite que ce problème soit rapidement résolu pour que les étudiants puissent remplacer leurs cours d'anglais par l'apprentissage d'une autre langue vivante et que les décisions votées en Conseil soient appliquées.

Renaud DEHOUSSE estime que les membres du Conseil seront d'accord pour dire que quand une décision est prise ils s'attendent à ce qu'elle soit mise en œuvre. Le nécessaire sera fait en ce sens.

Frédéric MION tient à remercier les élus étudiants qui ne seront plus présents lors des prochains conseils, car certains d'entre eux partent dans le cadre de leur troisième année et la délégation étudiante sera modifiée en septembre.

Enfin, tous les membres du Conseil sont invités aux trois cérémonies de diplomation qui se déroulent mercredi 1^{er} et jeudi 2 juillet 2015. Les étudiants diplômés ont la possibilité d'inviter deux personnes chacun.

La séance est levée à 10 heures 50.